



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 décembre 2017

DELIBERATION N° 216/11/2017 : CONVENTION ENTRE LE GRAND MONTAUBAN ET LA SOCIETE SAS COL POUR LA RECUPERATION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES

L'an deux mille dix-sept, le mardi 05 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 novembre 2017.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Danielle AMOUROUX, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Laurence PAGES à Claude VIGOUROUX, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Bernadette SERIEYS à Jean-Louis IBRES.

Absente Excusée : 1

Madame, Aline CASTILLO.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération dispose de deux déchetteries sur son territoire. Chacun des sites peut disposer gratuitement d'un bac de 240 Litres mis à disposition par le prestataire pour collecter les cartouches lasers et jets d'encre. La prestation proposée est totalement gratuite pour la collectivité. Les cartouches sont considérées comme des déchets polluants (Déchet Industriel Banal) et à ce titre doivent être récupérées par une entreprise agréée.

La SAS COL (Collectors) est une entreprise certifiée ISO 14001 ce qui lui permet d'optimiser au mieux ce processus d'élimination et de collecter gratuitement les cartouches lasers et jets d'encre. Lors de l'enlèvement des consommables informatiques, un bordereau de suivi des déchets sera établi pour réaliser un suivi réglementaire du déchet. Les cartouches suivent ensuite une filière de valorisation par recyclage, par réemploi ou d'élimination par valorisation énergétique.

La fréquence de collecte des cartouches usagées s'effectuera sur demande du responsable de la déchetterie auprès de la SAS COL (Collectors) soit par téléphone, mail ou fax. Le prestataire s'engage à collecter le bac dans un délai de 10 jours ouvrés à réception de la demande de collecte.

La présente convention est établie pour une durée de douze mois à compter de sa signature.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 27 novembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec la société SAS COL (Collectors), telle qu'annexée à la présente délibération.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec la société SAS COL (Collectors), telle qu'annexée à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 DEC. 2017

De sa publication le :

08 DEC. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 06 décembre 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

